

Comité Technique commun du 22 mars 2019 RAPPORT (avis)

VILLE DE RENNES

PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE / DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE

Organisation des antennes DEE

*Pièces Jointes : - Carte de la nouvelle organisation territoriale
des antennes DEE
- Tableau de répartition des groupes scolaires
entre antennes DEE avec les effectifs
d'agents*

A. Contexte

La répartition des groupes scolaires entre antennes DEE est aujourd'hui déséquilibrée. Un écart important entre l'antenne Ouest et les 4 autres antennes est constaté.

L'objectif de cette organisation est de rééquilibrer les antennes en affectant notamment d'autres groupes scolaires à l'antenne Ouest et en prenant en compte les futures ouvertures de groupes scolaires.

Ainsi, il a été décidé de créer un poste supplémentaire de coordonnateur-qualiticien (comité emploi du 14 janvier et comité technique du 25 janvier 2019). Ce poste de coordonnateur sera affecté à l'antenne Ouest, qui contrairement aux 4 autres antennes n'a qu'un seul poste de coordonnateur ; les autres antennes étant dotées de 2 postes de coordonnateurs.

B. Enjeux

Cette démarche va permettre :

- un découpage plus équilibré des 5 antennes DEE,
- une meilleure répartition du travail entre les antennes,
- un management et une intervention en proximité plus efficaces au regard de l'augmentation continue des sites scolaires et des effectifs municipaux dans les écoles.

C. Méthodologie, concertation

- État des lieux de l'organisation et des pratiques actuelles en concertation avec les responsables d'antenne et les conseillers d'animation. Chaque rencontre a permis d'aborder le fonctionnement du binôme avec un focus sur l'appui territorial du conseiller d'animation, les actions menées sur le territoire, l'articulation au sein de l'antenne et la gestion des vacances scolaires (répartition des missions entre les antennes et la Coordination Animation Enfance)

- Bilan concerté de l'intervention territorialisée des conseillers d'animation : capitalisation des bonnes pratiques, clarification du rôle de chacun et du périmètre d'intervention, le besoin d'un renforcement du conseiller d'animation sur les missions territoriales (auprès des agents et des antennes), la gestion des structures (Gayeulles, Savio et Prévalaye) par les conseillers d'animation
- Formulation de propositions d'amélioration et d'évolution : des orientations en termes d'organisation et d'harmonisation des pratiques (structurer la présence du conseiller d'animation sur les réunions en antenne, ajuster le suivi individuel, développer des outils communs, préciser le rôle du conseiller d'animation auprès du Responsable Education Loisirs...)

D. Propositions

Pour répondre à ces objectifs, il est projeté une nouvelle répartition territoriale entre antennes de la gestion des groupes scolaires. Cette réorganisation tiendra compte également de l'arrivée des 3 nouveaux groupes scolaires (Rochester, Baud-Chardonnet et Simone Veil).

L'antenne Ouest se verra dotée, à partir de la rentrée scolaire 2019-2020, de 3 groupes scolaires supplémentaires (Colombier, Louise Michel, Saint-Malo/Contour Saint-Aubin), qui sont aujourd'hui rattachés à d'autres antennes. Viendra s'ajouter en 2021, le Pôle Éducatif Simone Weil (secteur La Courrouze). À terme, l'antenne Ouest gèrera 9 groupes scolaires (contre 5 aujourd'hui).

Les 5 antennes auront à terme entre 8 et 10 groupes scolaires à gérer (soit environ 130-160 agents par antenne). Cf. cartographie avec la nouvelle organisation territoriale.

L'intervention territorialisée des 4 conseillers d'animation est renforcée avec principalement des missions de conseil et d'accompagnement auprès des antennes et des équipes d'animation. Pour cela, leurs missions transversales et thématiques seront allégées et priorisées grâce à l'appui et expertise d'autres référents internes ou d'autres services (numérique, maternelle, sport, plan alimentaire durable...).

Par ailleurs, l'équipe de la CAE sera renforcée par un contrat de 6 mois de conseiller d'animation autour de missions logistiques et de coordination de moyens alloués aux centres de loisirs pour travailler à la préparation et au suivi de l'été notamment (préparation, avec les responsables éducation loisirs, des moyens humains et de leur affectation, de l'organisation matérielle et logistique des locaux et le fonctionnement des centres et des mini-camps).

| Référents des centres de loisirs (été) | référents des centres de loisirs (petites vacances) |
|--|---|
| 1 référente centres petite enfance | 1 référente : Volga, Poterie, J. Prévert, Ch. de Cicé, P. Lafaye, Colombier, L. Michel |
| 1 référent Gayeulles | 1 référent : A. Chedid, M. Pagnol, S. Delaunay, Ille, Gantelles |
| 1 référent Prévalaye | 1 référent : Prévalaye + intervention ponctuelle sur les centres de quartier en fonction des urgences |
| 1 référente Savio | 1 référente : Savio + intervention ponctuelle sur les centres de quartier en fonction des urgences |
| + renfort de 6 mois pour compléter l'équipe à partir du mois d'avril sur des missions de soutien et coordination logistique et de suivi de l'été | |

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.